

Séance du 17 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Anne Molard, Loïc Poupin
Absents excusés : José Albesa, Solène Loyer
Mme Catherine Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

2015-12-d1-1

Décision modificative n°1 budget lotissement

(Constatation du stock final)

Le Conseil Municipal décide les modifications suivantes au budget 2015

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
505		+7020	71355-042 7015		+30 405 23 385
INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
3555 -040		+30 405	1641		+30 405

2015-12-d2

Décision modificative n°1 budget communal

Le Conseil Municipal décide les modifications suivantes au budget 2015

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
204132		+11 000			
204182		- 11 000			

2015-12-d3

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Hélène LEPRINCE-VERON une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles suivantes :

N° de parcelle	Lieu	Superficie
B 692	2 rue Claude Hilleret	00ha 01a 19ca
B 540	Le bourg	00ha 00a 70ca
B 863	Le bourg	00ha 02a 77ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

2015-12-d4

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Hélène LEPRINCE-VERON une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle suivante :

N° de parcelle	Lieu	Superficie
B 471	11 rue Bourdon Durocher	00ha 02a 23ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

2015-12-d5

Demande d'acquisition d'un chemin rural

Un propriétaire riverain a sollicité la vente par la commune du chemin rural n°15 bordant les parcelles A83, 84, 85, 383, 384

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la vente de ce chemin au prix de 0.30 € le m², et donne pouvoir à Mr le Maire pour nommer un commissaire enquêteur pour cette affaire.

L'acquéreur prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

2015-12-d6

Rémunération de l'agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu à Chemiré en Charnie du 21 janvier au 20 février 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de rémunérer l'agent recenseur de la façon suivante : 1.13€ par feuille de logement et 1.72 € par bulletin individuel enregistré, plus des indemnités kilométriques.

L'INSEE verse à la commune une indemnité de 502€

2015-12-d7

Télétransmission des documents budgétaires

Le conseil municipal décide d'adhérer à la télétransmission des documents budgétaires, et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention Actes réglementaires avec la préfecture, permettant transmission par voie dématérialisée des actes budgétaires.

Devenir du CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un budget annexe CCAS.

La trésorerie incite les communes à inclure le budget du CCAS dans le budget général de la commune, afin de réduire le nombre de budgets, cependant toutes les modalités ne sont pas encore connues concernant les demandes d'aides.

Le conseil décide de ne pas délibérer cette année pour la dissolution du CCAS.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h00